

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-37

ACTE : 7.5.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO,
MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADO

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 14

❖ OBJET : ACCEPTATION DON DE L'ASSOCIATION CULTURE ET ANIMATIONS DE LAUZERTE - ACAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'ACAL proposant au conseil municipal de faire un don de 15 000.00 € afin de participer exclusivement au projet de projections lumineuses et de sonorisation de la place des Cornières.

Hors la présence de Jean-Claude CAM

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : d'accepter le don de l'association ACAL pour financer le projet de projections lumineuses et de sonorisation de la place des Cornières.
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING